

## FORMALITES ET DEMARCHES

Auprès de l'organisme paritaire agréé au titre du CIF (dont dépend l'entreprise):

Chaque organisme de gestion des CIF a mis au point un formulaire de prise en charge de rémunération et de frais de formation à remplir par le salarié, l'organisme de formation et l'entreprise. Retirez un dossier correspondant à votre statut.

Auprès du Centre de formation :

Prenez un rendez vous pour établir avec le responsable pédagogique et l'assistante de formation le calendrier de formation, le plan de formation et le devis.

Auprès de l'employeur en cas de CIF CDI:

Le salarié doit adresser à son employeur une demande écrite (AR) pour obtenir l'autorisation d'absence en indiquant les dates, la désignation, la durée, et le centre de formation qui en est responsable.

Cette demande doit être présentée au plus tard :

- 120 j avant le début du stage si celui-ci dure plus de 6 mois à temps plein,
- 60 j avant le début du stage si celui-ci dure moins de 6 mois.

L'employeur dispose d'1 mois pour répondre, l'absence de réponse vaut acceptation. Le CIF étant un droit l'employeur ne peut le refuser. En revanche il a le droit de le différer (le report ne peut excéder 9 mois) pour 2 raisons:

- ☛ si un certain nombre de salariés (déterminé par les articles L.931-3 et 4 du Code du Travail) sont absents aux mêmes périodes et pour le même motif,
- ☛ si le départ du salarié est préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise.

## CONTACTS

Prise de rendez-vous au :

Secrétariat de Direction: 04.95.23.53.24  
Michelle ABEZA [mabeza@cfm-ajaccio.fr](mailto:mabeza@cfm-ajaccio.fr)

Contacts:

Directeur Adjoint: 04.95.23.53.08  
Philippe DESIRE [pdesire@cfm-ajaccio.fr](mailto:pdesire@cfm-ajaccio.fr)

Responsable Pédagogique: 04.95.23.53.18  
Bastien SANTUCCI [bsantucci@cfm-ajaccio.fr](mailto:bsantucci@cfm-ajaccio.fr)

Assistante de Formation: 04.95.23.53.24  
Katia CHAMARD [kchamard@cfm-ajaccio.fr](mailto:kchamard@cfm-ajaccio.fr)

CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD

Chemin de la Sposata

Quartier Bacciocchi

20 090 AJACCIO

Téléphone : 04.95.23.53.00

Télécopie : 04.95.23.53.03



Centre de Formation des Métiers  
de la Corse du Sud



## LE CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF)



DISPOSITIF DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE



# Le Congé Individuel de Formation

## OBJECTIF

Le Congé Individuel de Formation (CIF) permet à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, des actions de formation indépendamment de sa participation aux actions de formation comprises dans le plan de formation de l'entreprise. L'objectif est d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession ou de s'ouvrir plus largement à la vie sociale. Le congé peut également être accordé pour préparer et passer un examen.

## BENEFICIAIRES

Le CIF est accessible à tous les salariés, quels que soient la nature de leur contrat de travail et l'effectif de leur entreprise. Une condition d'ancienneté est toutefois nécessaire:

## ANCIENNETE REQUISE POUR UN CIF:

### ▪ CDI

Vous devez avoir travaillé **24 mois** (36 mois si vous appartenez à une entreprise artisanale de moins de 10 salariés) **consécutifs ou non** dont **12 mois** dans l'entreprise dans laquelle vous exercez votre activité.

*Aucune condition d'ancienneté n'est requise pour un salarié nouvellement embauché lorsqu'il a été précédemment licencié économiquement et n'a bénéficié d'aucune forma-*

### ▪ CDD

**Cas N°1:** Vous devez avoir travaillé **24 mois consécutifs ou non** en qualité de salarié **au cours des 5 dernières années**, dont **4 mois consécutifs ou non** en contrat à durée déterminée au cours des **12 derniers mois**.

Ne sont pas pris en compte dans le calcul des **4 mois**:

- ☛ les contrats d'insertion en alternance
- ☛ les contrats d'apprentissage
- ☛ les contrats d'emploi solidarité
- ☛ les contrats d'emploi consolidé
- ☛ les CDD qui se poursuivent par des CDI

*En revanche tous ces contrats sont intégrés dans le décompte des 24 mois.*

Le CIF CDD se déroule en dehors de la période d'exécution du CDD. L'action de formation doit débiter au plus tard 12 mois après le terme du contrat.

**Cas N°2:** *Article 39 du Règlement annexé à la Convention Assurance Chômage du 18/01/2006 (nouvel accord UNEDIC).* Si vous êtes **demandeur d'emploi** et que vous ne remplissez pas les conditions d'accès au CIF CDD de droit commun, vous pouvez désormais ouvrir les droits au CIF CDD dès lors que vous justifiez de **6 mois d'activité salariée dans le secteur privé consécutifs ou non en CDD au cours des 22 derniers mois**. L'ASSEDIC, dès votre inscription doit vous en informer et vérifier l'ouverture de vos droits.

### ▪ MISSION DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Vous devez avoir travaillé soit:

- **1 014 h** de mission dans la profession **dont 507 h** dans

l'entreprise (agence d'intérim) où est introduite la demande, **au cours des 12 derniers mois** précédant la date de cette demande.

- **2 028 h** de mission dans la profession **au cours des 24 mois** précédant la date de la demande pour les salariés ne remplissant pas la condition d'ancienneté dans l'entreprise où est introduite la demande.

## DUREE DES ACTIONS DE FORMATION

La durée **maximale** du CIF est fixée à **1 an** (de date à date) s'il s'agit d'une formation à temps plein, à **1200 h** si elle est à temps partiel ou s'il s'agit d'un cycle avec des enseignements discontinus. Des accords de branches ou d'entreprises peuvent prévoir des durées plus longues.

## DELAIS DE FRANCHISE

Un délai de franchise est imposé entre 2 CIF. Il est égal au douzième à la durée en heures du CIF précédent. Il est de **6 mois minimum** et **6 ans maximum**.

## FINANCEMENT

Le financement est assuré par les organismes collecteurs compétents dont dépend l'entreprise dans laquelle est effectuée la demande. Vous devez donc vous rapprocher de cet organisme pour demander le financement de votre congé.

## REMUNERATION

Selon les cas le montant de votre rémunération équivaut à un montant compris entre **80 et 100 %** de votre salaire, pour un CIF CDI et **80 à 100 %** du salaire moyen perçu au cours des **4 derniers mois** pour un CIF CDD.